

Rentabilité, obstacles administratifs : les projets de méthanisation dans le Val-d'Oise ne décollent pas

leparisien.fr/val-d-oise-95/rentabilite-obstacles-administratifs-les-projets-de-methanisation-dans-le-val-d-oise-ne-decollent-pas-11-01-2024-CQYMJASOZVBCDKMXD7FI4S2VQQ.php

Par Marie Persidat Le 11 janvier 2024 à 12h39

11 janvier 2024



Les projets fleurissaient un peu partout dans le département ces dernières années. Et pourtant, aucune unité de méthanisation ne semble sur le point d'être construite dans le Val-d'Oise. Tandis que l'un des principaux projets, au Mesnil-Aubry, s'est vu refuser son permis de construire, l'un des autres gros dossiers dans les tuyaux – à Boissy-l'Aillerie – a tout bonnement été abandonné par son initiateur. À l'heure où la production de biogaz a été fixée comme prioritaire par le gouvernement, nous essayons de comprendre pourquoi la méthanisation n'arrive pas à décoller dans le Val-d'Oise.

S'il était un projet qui suscitait peut-être un peu moins d'opposition que d'autres, c'était sans doute celui de Paul Dubray dans le Vexin. L'agriculteur, également adjoint au maire de Boissy-l'Aillerie et conseiller départemental (UVO), envisageait notamment de valoriser les biodéchets de l'agglomération de Cergy-Pontoise (issus des cantines et autres collectivités) en utilisant le principe de la méthanisation.

Contrairement aux autres dossiers en cours dans le département, celui-là ne reposait donc pas entièrement sur des cultures dédiées mais sur des déchets qui, de toute façon, finissent à la poubelle. L'entrepreneur comptait implanter cette unité chez lui, à Boissy-l'Aillerie, aux portes d'agglomération. Il nous confie cependant avoir définitivement fait une croix sur son idée.

« Aujourd'hui, mon projet n'est plus rentable »

« Les conditions se sont complètement inversées, aujourd'hui mon projet n'est plus rentable », regrette le cultivateur. Dans ce cas précis ce sont donc des raisons purement économiques qui l'ont poussé à reculer. Rien qu'au niveau de la construction, l'augmentation du coût des matières premières a changé la donne. « Aujourd'hui cela me coûterait quasiment 2 millions d'euros de plus qu'il y a six ans lorsque j'ai commencé à travailler sur le projet », estime Paul Dubray.

Sachant que le budget total d'une telle infrastructure dépasserait les 10 millions d'euros, réunir autant de fonds devient de plus en plus compliqué pour un entrepreneur indépendant. Second problème, les conditions d'alimentation d'une telle unité ont aussi changé en quelques années. Si auparavant, les collectivités étaient quasiment prêtes à payer pour confier leurs biodéchets à un acteur de la filière capable de les valoriser, c'est désormais le contraire. Ces tonnages pourraient au contraire être vendus. Le modèle financier est donc à revoir également en termes de fonctionnement. D'après l'agriculteur, il n'est plus possible de se lancer dans ce genre de projet « quand on est un particulier ».

Au Mesnil-Aubry, à l'autre bout du département, les cultivateurs porteurs d'un autre projet veulent pourtant continuer à y croire. « Les énergies renouvelables, on est en plein dedans, et l'indépendance énergétique c'est quelque chose qui a encore plus de sens aujourd'hui, pointe Patrick Dezobry l'un des agriculteurs associés pour monter ce dossier. Franchement, on a encore plus de raisons de faire ce projet à présent qu'il y a quatre ans. »

Les oppositions locales restent « très » vigilantes

En septembre 2022, la préfecture avait refusé le permis de construire déposé par les cultivateurs pour diverses raisons, notamment le coût du branchement au réseau EDF-GDF et la capacité des voies de circulation à supporter le poids du trafic lié à une unité de méthanisation. Les porteurs ont tenté un recours, mais l'été dernier le tribunal administratif de Cergy a rejeté leur demande.

Les cultivateurs estiment cependant avoir désormais en leur possession toutes les garanties exigées par le représentant de l'État. Mais ces pièces n'auraient pu être complétées dans les délais lors de la première audience. « Concernant le branchement, nous avons bien établi que nous le prendrions en charge financièrement à 100 % », détaille Patrick Dezobry. « Et à propos de l'accès, nous avons fait intervenir une entreprise pour tester la voie. L'expertise a établi que ces chemins sont tout à fait aptes à recevoir des véhicules de secours ou même de transport, il suffit de remblayer à un endroit. Et c'est nous qui nous chargerions de l'entretien. »

La parcelle de trois hectares est située en plein champ, il faut marcher une bonne demi-heure dans des conditions difficiles pour y accéder. « Il y a rarement un endroit aussi adapté pour un méthaniseur », estime Patrick Dezobry, il n'y a aucune habitation alentour et pas de passage. » Des arguments qui ne convainquent guère la mairie du Mesnil-

Aubry, opposée depuis le début du projet. Mais les porteurs ont fait appel de la décision du tribunal administratif et comptent bien remporter la mise grâce à leurs nouvelles expertises. La réponse est attendue d'ici le printemps.

Le dernier projet dans les papiers est peut-être le plus avancé. L'unité du Perchay a obtenu un permis de construire en juillet 2022. Mais elle a suscité depuis le début une franche opposition de la part d'habitants du Vexin et de la municipalité du village. Le collectif Demain le Vexin a déposé un recours qui n'a à ce jour pas encore été examiné. « Nous restons très vigilants », commentent sobrement les opposants.